



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

# DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité:

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement sur les démolitions et ce pour l'immeuble suivant :


Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 172-A, rue Principale et le numéro de lot 4 099 314 du cadastre du Québec.

Que le bâtiment est la propriété de 9319-7655 Québec Inc. qui a déposé ladite demande.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à Madame Sylvie Champagne, directrice générale de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton au 94, rue Principale, Saint-François-Xavier-de-Brompton, J0B 2V0.

Que pour computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication de l'avis sur l'immeuble sis au 172-A, rue Principale, Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, J0B 2V0.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 09e jour d'octobre 2020.

  
Sylvie Champagne,  
Directrice générale secrétaire trésorière